



LES ATTAQUES

CONSEIL MUNICIPAL COMPTE RENDU

Séance du 8 avril 2021

Présents : Mme BAUDART Aurélie, Mme CORDIER Odile, M. COUTURIER Stéphane, M. CRUSSARD Philippe, Mme DENIELE-VAMPOUILLE Nadine, M. DUTRIE Axel, Mme DUVIVIER Chantal, Mme KRASINSKI Eliane, M. LASSALLE Éric, M. LEFEBVRE Pierre Louis, M. LEMIERE Alain, M. MERCIER Éric, Mme MERCIER Martine, Mme SEYS Véronique, Mme VAMPLUS Vanessa

Excusés : Mme ANSEL Catherine, Mme DUVIEUXBOURG Nathalie, M. PEENAERT Antoine, M. VASSEUR Jean-Paul

Procurations : Mme ANSEL Catherine donne pouvoir à Mme SEYS Véronique, Mme DUVIEUXBOURG Nathalie donne pouvoir à Mme DENIELE-VAMPOUILLE Nadine, M. PEENAERT Antoine donne pouvoir à Mme CORDIER Odile, M. VASSEUR Jean-Paul donne pouvoir à Mme KRASINSKI Eliane

La séance est ouverte à dix-neuf heures sous la présidence de Madame DENIELE-VAMPOUILLE, Maire, à la salle polyvalente de LES ATTAQUES. Madame Chantal DUVIVIER est désignée secrétaire de séance et procède à l'appel nominal. Sont absents lors de l'appel : Mme ANSEL Catherine, Monsieur CRUSSARD Philippe, Monsieur DUTRIE Axel, Mme DUVIEUXBOURG Nathalie, M. PEENAERT Antoine, M. VASSEUR Jean-Paul. Le procès-verbal de la séance du 18 février 2021 est adopté à l'unanimité.

1. Compte rendu de décision prise en vertu des délégations consenties par le conseil au Maire

Suite au déménagement du service technique des locaux Rue de Strasbourg, ils ont été proposés à la location. Un bail commercial a été signé avec la société SOCCA pour un loyer mensuel HT de 1800 €, à compter du 1^{er} avril 2021.

2. FINANCES

- **Compte de gestion 2020 du Budget Principal**

Rapporteur : Madame le Maire

Le compte de gestion est tenu par le Trésorier, il s'agit de l'état de consommation des crédits sur l'exercice 2020. **Le Conseil approuve le compte de gestion pour l'exercice 2020 (15 POUR, 3 abstentions) :**

FONCTIONNEMENT

Dépenses	1 458 308,72 €	Dépenses	609 205,12 €
Recettes	1 853 511,84 €	Recettes	1 013 757,67 €

INVESTISSEMENT

Soit un résultat 2020 de	395 203,12 €	Soit un résultat 2020 de	404 552,55 €
Cumulé avec le résultat reporté 2019 de	50 000,00 €	Cumulé avec le résultat reporté 2019 de	396 388,26 €
Soit un résultat cumulé de	445 203,12 €	Soit un résultat cumulé de	800 940,81 €

- **Compte administratif 2020 du Budget Principal**

Rapporteur : Madame Odile CORDIER

Le compte administratif retrace également les dépenses et les recettes de la commune pour l'exercice 2020, mais il est tenu par le Maire. Le compte administratif doit être rigoureusement identique au compte de gestion. Pour rappel, le Maire ne peut présider ce point, ni participer au vote.

FONCTIONNEMENT

Dépenses	1 458 308,72 €		Dépenses	609 205,12 €
Recettes	1 853 511,84 €		Recettes	1 013 757,67 €

INVESTISSEMENT

Soit un résultat 2020 de	395 203,12 €		Soit un résultat 2020 de	404 552,55 €
Cumulé avec le résultat reporté 2019 de	50 000,00 €		Cumulé avec le résultat reporté 2019 de	396 388,26 €
Soit un résultat cumulé de	445 203,12 €		Soit un résultat cumulé de	800 940,81 €

Considérant que le compte administratif est rigoureusement identique au compte de gestion, le conseil décide d'arrêter ainsi le compte administratif (13 POUR, 3 abstentions).

- **Compte de gestion 2020 du Budget Annexe Lotissement**

Rapporteur : Madame le Maire

Comme le budget principal, le budget annexe lotissement se structure en 2 sections : fonctionnement et investissement. Il n'obéit cependant pas à la même logique comptable, car les opérations comptables sont dites de « stock ». La finalité d'un tel type de comptabilité est de pouvoir constater plus facilement le résultat de l'opération commerciale à son terme. Les travaux étant terminés et tous les terrains vendus, le budget a été clôturé au 31 décembre 2020. Son excédent sera ainsi affecté au budget principal.

FONCTIONNEMENT	REALISE 2020
Dépenses (régularisations TVA)	0,18 €
Recettes (régularisations TVA)	0,37 €
Report 2019	30 822,23 €
Résultat cumulé	30 822,42 €

INVESTISSEMENT	REALISE 2020
Dépenses	212 417,63 €
Recettes	0 €
Report 2019	212 417,63 €
Résultat cumulé	0 €

Les résultats 2020 permettent donc de visualiser le bilan de l'opération du lotissement communal, soit une valorisation foncière des terrains qui appartenaient à la commune à hauteur de 212 417,63 € et un excédent de 30 822,42 €.

Le compte de gestion est tenu par le Trésorier, il s'agit de l'état de consommation des crédits sur l'exercice 2020.

Le Conseil approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020 (15 POUR, 3 abstentions).

- **Compte administratif 2020 du Budget Annexe Lotissement**

Rapporteur : Madame Odile CORDIER

Le compte administratif, tenu par le Maire retrace également les dépenses et les recettes du budget annexe pour l'exercice 2020. Le compte administratif doit être rigoureusement identique au compte de gestion. Pour rappel, le Maire ne peut présider ce point, ni participer au vote.

FONCTIONNEMENT	REALISE 2020
Dépenses (régularisations TVA)	0,18 €
Recettes (régularisations TVA)	0,37 €
Report 2019	30 822,23 €
Résultat cumulé	30 822,42 €

INVESTISSEMENT	REALISE 2020
Dépenses	212 417,63 €
Recettes	0 €
Report 2019	212 417,63 €
Résultat cumulé	0 €

Considérant que le compte administratif est rigoureusement identique au compte de gestion, le Conseil décide d'arrêter ainsi le compte administratif 2020 du budget annexe lotissement (13 POUR, 3 abstentions).

- **Affectation des résultats 2020 sur le budget 2021**

Rapporteur : Madame le Maire

Les comptes de gestion et les comptes administratifs du budget principal et du budget annexe lotissement ayant été votés, le conseil peut décider de l'affectation de ces résultats 2020.

BUDGET PRINCIPAL - Résultats de fonctionnement 2020	445 203,12 €
BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT – Résultats de fonctionnement 2020	30 822,42 €
Résultat total à affecter	476 025,54 €

Le conseil décide d'affecter ce résultat ainsi (15 POUR, 3 abstentions) :

- 426 025,54 € en investissement (affectation comptable R 1068)

- 50 000 € en fonctionnement (affectation comptable R 002)

- **Budget primitif 2021 du budget principal**

Rapporteur : Madame le Maire

Le budget présenté a été étudié en commission Finances le 30 mars dernier.

FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	1 895 773,00 €
RECETTES	1 895 773,00 €

INVESTISSEMENT	
DEPENSES	1 808 111,59 €
RECETTES	1 808 111,59 €

Le Conseil décide (16 POUR, 3 abstentions) :

→ **D'adopter le budget primitif 2021 de la commune, selon les montants indiqués par chapitre budgétaire.**

- **Taux de taxe foncière sur le bâti et sur le non bâti**

Rapporteur : Madame le Maire

En cohérence avec le budget de la commune, il est proposé de garder les mêmes taux d'imposition qu'en 2020, pour les taux communaux, comme pour le taux départemental octroyé à la commune pour compenser la perte de la taxe d'habitation. Il n'y aura donc aucun changement de taux pour les habitants.

	Taux 2020 de la commune	Taux 2020 du département	Taux proposés 2021
Taxe foncière sur le bâti	15,88 %	22,26 %	38,14 %
Taxe foncière sur le non bâti	40,11 %		40,11 %

Le Conseil décide à l'unanimité (19 POUR) d'approuver ces taux d'imposition et de charger Madame le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

- **Précisions sur les grilles du régime indemnitaire des agents (RIFSEEP)**

Rapporteur : Madame le Maire

Le salaire d'un agent public est composé de différentes parties, dont principalement :

- le traitement indiciaire, qui détermine un montant par rapport à son grade dans la fonction publique
- le régime indemnitaire, déterminé par rapport aux fonctions exercées par l'agent et son investissement.

Le conseil municipal a délibéré le 22 juin 2017 pour approuver les modalités du RIFSEEP, régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, qui est composé de deux parties : l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E.) et le complément indemnitaire annuel (C.I.A.). La délibération du 22 juin 2017 fixe notamment les montants minimum et maximum qui peuvent être octroyés aux agents, en fonction de leur grade dans la fonction publique, et de leur niveau d'expertise et de responsabilité. La Trésorerie demande aujourd'hui à ce que soient également précisés dans la délibération les emplois exercés par les agents. Toutes les modalités de la délibération de 2017 sont inchangées.

Le Conseil décide à l'unanimité (19 POUR) de valider les précisions relatives aux emplois exercés par les agents par rapport aux groupes de fonction.

- **Demande de subvention à la Région dans le cadre du Plan Arbres en Hauts-de-France**

Rapporteur : Madame le Maire

La Région Hauts-de-France a lancé un plan « Arbres » pour lutter contre les effets du changement climatique, favoriser la biodiversité et améliorer le cadre de vie. Les collectivités ont ainsi la possibilité de solliciter 90% de subvention pour les plants et les fournitures (tuteurs, etc.) de leur projet d'aménagement paysager.

Afin de pouvoir bénéficier de ce dispositif, il est proposé de commencer l'aménagement d'un espace de loisirs derrière la salle de sports, où les familles pourront se balader et se retrouver en extérieur. Ce nouvel espace communal est à bâtir : aire de jeux, espace d'arbres fruitiers, chemin de promenade, ou encore éco-pâturage sont des projets à affiner et à programmer dans les années à venir. Le plan de financement s'établit ainsi :

Dépenses prévisionnelles HT

Plants et fournitures	3 083,50 €
Main d'œuvre	0 €
TOTAL	3 083,50 €

Recettes prévisionnelles

Subvention Région	2 775,15 €
Autofinancement	308,35 €
TOTAL	3 083,50 €

Le Conseil décide à l'unanimité (19 POUR) :

- De valider ce projet d'aménagement paysager et son plan de financement
- D'autoriser Madame le Maire à solliciter la subvention régionale, et à signer tous les documents nécessaires à la demande et à l'octroi.

- **Demande de fonds de concours à la communauté d'agglomération pour les aménagements de sécurité Rue du Contre Halage**

Rapporteur : Madame le Maire

Le projet d'aménagements de sécurité sur la rue du Contre Halage a été présenté au dernier conseil municipal le 18 février dernier, avec les demandes de subvention départementale FARDA et du fonds Amendes de police.

Afin d'abonder le financement de ce projet, il est proposé de solliciter un fonds de concours de l'agglomération.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES PREVISIONNELLES HT

Travaux préparatoires	7 740 €
Assainissement des eaux pluviales	1 580 €
Voirie et aménagements	89 010 €
Espaces verts	315 €
TOTAL	98 645 €

RECETTES PREVISIONNELLES

Département FARDA	15 000 €
Amendes de police	15 000 €
Fonds de concours GRAND CALAIS	20 000 €
Autofinancement	48 645 €
TOTAL	98 645 €

Le Conseil décide à l'unanimité (19 POUR) :

- De valider le plan de financement prévisionnel du projet tel qu'il est présenté ;
- D'autoriser le Maire à signer les documents relatifs à l'octroi du fonds de concours de la communauté d'agglomération (convention, avenants).

3. AIDES ECONOMIQUES

- **Nouvelles modalités d'attribution des aides économiques aux commerces**

Rapporteur : Madame le Maire

Depuis le 1^{er} confinement, Grand Calais Terres & Mers et la commune ont mis en place un dispositif de soutien aux entreprises du territoire afin de les accompagner dans le cadre de la crise sanitaire actuelle.

GRAND CALAIS ne pouvant pas intervenir pour les commerces, le conseil a décidé de les aider lors de la séance du 2 juillet dernier. Le fonds de soutien a initialement été mis en place pour aider les entreprises ayant eu une baisse de chiffres d'affaires lors du premier confinement. Le conseil municipal a ensuite étendu le dispositif au 2^e confinement.

Face à la persistance de la situation sanitaire et la mise en place de nouvelles mesures de restriction visant à endiguer l'épidémie et impactant directement le tissu économique, le dispositif existant doit à nouveau être modifié afin de permettre la poursuite de la mise en œuvre de ce fonds de soutien aux entreprises en 2021.

Le Conseil décide à l'unanimité (19 POUR) :

- d'approuver l'adaptation du Fonds de Soutien aux entreprises, selon les nouvelles modalités exposées ;
- d'autoriser Madame le Maire à signer un nouvel avenant à la convention n°20003656 avec le Conseil régional Hauts-de-France.

4. DEMATERIALISATION

- **Convention avec le Centre de Gestion du Pas-de-Calais pour dématérialiser le contrôle de légalité**

Rapporteur : Madame le Maire

Dans le cadre du contrôle de légalité exercé par l'Etat, la commune transmet tous les arrêtés du Maire et les délibérations du conseil municipal à la Sous-préfecture de Calais par courrier. Afin de développer l'administration électronique, l'Etat s'est engagé dans un projet dénommé ACTES qui pose les principes de la dématérialisation de ces actes soumis au contrôle de légalité.

Le conseil décide à l'unanimité (19 POUR) de procéder à la télétransmission des actes au contrôle de légalité, y compris les actes budgétaires, de donner son accord pour que Madame le Maire engage toutes les démarches afférentes, d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents et pièces relatifs à ce dossier.

Dans le cadre de la mise en place de la transmission des actes soumis au contrôle de légalité, le CDG62 propose à ses communes adhérentes de les accompagner par convention.

Le conseil décide à l'unanimité (19 POUR) de signer la convention d'accompagnement @ctes avec le Centre de Gestion, d'acquiescer les certificats nécessaires à l'envoi et éventuellement à la signature électronique.

5. AFFAIRES SCOLAIRES

- **Maintien de l'organisation scolaire à 4 jours**

Rapporteur : Madame le Maire

La commune a été sollicitée pour faire savoir si la commune souhaitait maintenir son organisation scolaire sur 4 jours. En effet, en juin 2017, le conseil municipal a décidé de ne plus appliquer la semaine de 4 jours et demi à l'école communale, et de mettre fin à l'organisation des Temps d'Activités Périscolaires. Les parents et les enseignants étaient en grande majorité favorables. Dès la rentrée de septembre 2017, la semaine scolaire a donc été répartie sur 4 jours, et il n'y a plus eu de cours le mercredi matin.

Le conseil décide à l'unanimité (19 POUR) d'émettre un avis favorable au maintien de l'organisation actuelle, à savoir la semaine scolaire de 4 jours.

6. QUESTIONS DIVERSES

→ Don du sang prévu le 11 mai à la salle polyvalente

→ Recyclage des masques chirurgicaux : bornes de collecte à disposition à la mairie et à l'école

→ Campagne de vaccination

→ Démarrage des travaux Place de la République le 19 avril